

**LES PRESTATIONS FAMILIALES EN 1984****1. LES PRESTATIONS VERSEES PAR LE REGIME GENERAL**

Le montant total des prestations versées par le Régime Général en métropole en 1984, s'élève à 108,5 milliards de francs, contre 101,0 milliards en 1983, soit une augmentation de + 7,4 %.

Pendant la même période, la revalorisation de la base mensuelle de calcul des Allocations Familiales, sur laquelle est indexée la majeure partie des prestations, a été de + 6,1 % en moyenne annuelle et la progression de l'indice des prix à la consommation (indice I.N.S.E.E. - 295 postes) de 7,4 %.

Les prestations versées se répartissent de la façon suivante :

- . 84 % au titre des prestations légales
  - 75,6 % pour les prestations familiales au sens de l'article L. 510 du Code de la Sécurité Sociale (82.017 millions de F) ;
  - 9,2 % pour l'allocation aux adultes handicapés (9.959 millions de F).
- . 5,9 % au titre du Fonds National d'Aide au Logement (6 456 millions de F)
- . 9,3 % au titre du Fonds National de l'Habitat (10.058 millions de F).

**2. LES PRESTATIONS FAMILIALES**

Les prestations familiales, qui représentent la plus grande part des prestations légales, ont un montant global qui s'élève à 82.017 millions de F en 1984 ce qui signifie une évolution de 4,6 % par rapport à 1983. Parallèlement, on dénombre au 31 décembre 1984 4.591.007 familles allocataires qui résident en métropole et bénéficient du régime général (tableau 2). Ces familles ont à charge 9 869 599 enfants. Ces effectifs sont quasiment stables par rapport à l'année précédente.

Figure 1

Evolution comparée du montant global des prestations familiales, des allocations familiales, de la base de calcul des allocations familiales et de l'indice INSEE des prix à la consommation

Indice base 100 en 1980

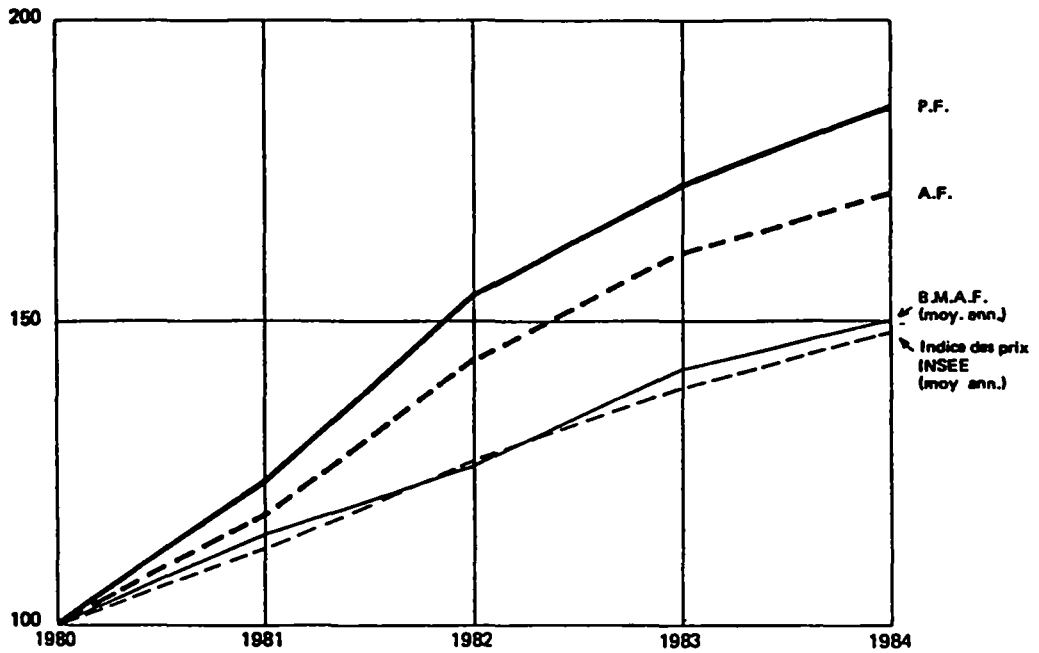


Figure 2

Principales prestations familiales du régime général versées pendant l'année 1984

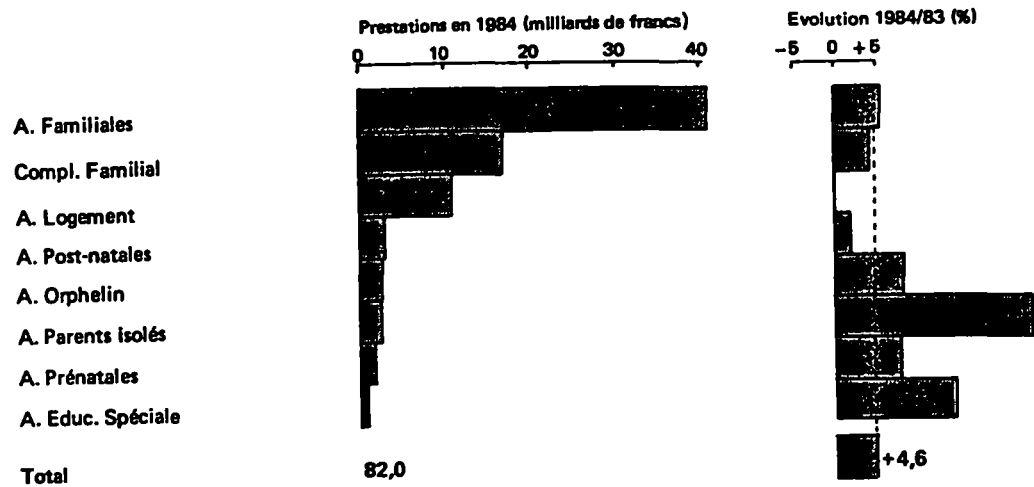
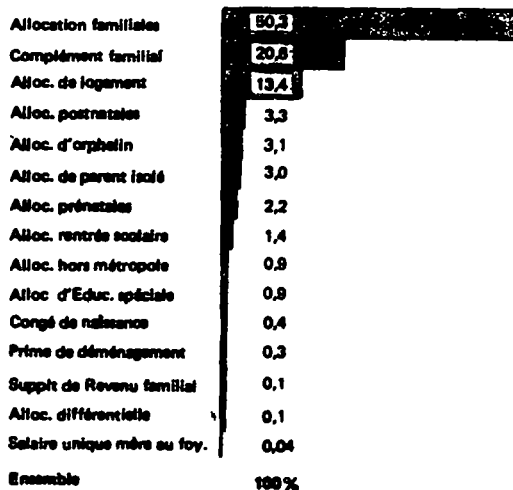


Figure 3

## Structure des prestations familiales en 1984



En ce qui concerne les allocations familiales (tableau 3) les familles bénéficiaires de 2 enfants représentent 64,2 % de l'effectif total et leurs enfants, 50,6 % des enfants des familles percevant cette allocation.

Le tableau 4 montre la diversité des montants moyens versés par prestation.

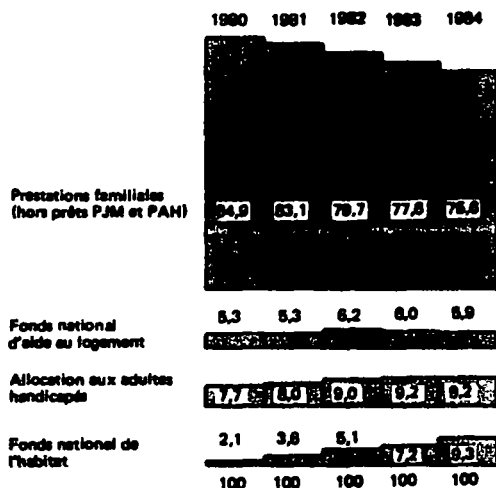
La part la plus importante des prestations familiales reste celle des allocations familiales (cf graphique 3) : 50,3 %. Suit celle du complément familial (20,6 %) puis celle des allocations de logement (13,4 %).

Parmi les évolutions les plus significatives, on peut noter :

- Une forte augmentation des prestations servies au titre de l'Allocation de Parent Isolé (+ 23,07 %). Elle est due plus à une évolution du nombre de bénéficiaires qu'à celle du montant des prestations. L'augmentation des familles monoparentales est une des caractéristiques démographiques importantes de la période contemporaine.

Figure 4

## Evolution de la structure des prestations de 1980 à 1984 (Régime Général Métropole)



- Une augmentation importante (+ 13,93 %) des prestations servies au titre de l'Allocation d'Education Spéciale. Cependant l'effet de la montée en charge des améliorations de protection sociale prévues par la loi du 30 décembre 1981 portant Loi de Finances pour 1982 et applicables à compter des 1er janvier et 1er février 1983 semble maintenant s'amortir : le taux de croissance de l'A.E.S. passe de + 26,14 % au 1er trimestre 1984 à + 11,10 % au 2ème trimestre 1984 et à + 5,47 % au 3ème trimestre 1984.

- Une certaine croissance des prestations servies au titre des allocations prénatales (+ 8,0 %). Cette évolution est la conséquence de deux phénomènes :
  - Un taux de natalité extrêmement bas en 1983 (le dénominateur qui sert au calcul du taux d'évolution est donc faible).
  - Une reprise de la natalité pendant le second semestre 1984 (le nombre de prestations servies a donc augmenté).

### 3. LES PRESTATIONS DE LOGEMENT

La poursuite de la montée en charge de l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.) explique aussi bien la baisse de la part relative de l'Allocation de Logement à caractère familial de 1983 à 1984, que la diminution de la part relative des Prestations Familiales (passées de 77,6 % à 75,6 % du total des sommes versées) au profit des prestations liées au Fonds National de l'Habitat (passées de 7,2 % à 9,3 %).

Figure 5

#### Structure et évolution des prestations de logement selon les fonds de versement



Tableau 1 : Prestations légales au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 1984

Régime général en métropole

Nature des prestations	Prestations versées en 1984		Prestations versées en 1983 (en milliers de F)	Evolution 1984/1983 en %
	En milliers de F	en %		
Allocations familiales	41 274 158	50,32	39 221 365	+ 5,2
Allocations S.U.-A.M.F.	35 852	0,04	69 297	- 48,3
Complément familial	16 924 297	20,64	16 248 033	+ 4,2
Allocations prénatales	1 751 387	2,14	1 630 713	+ 7,4
Allocations postnatales	2 722 278	3,32	2 673 149	+ 1,8
Congés de naissance	358 403	0,44	348 736	+ 2,8
Allocation de logement	10 947 170	13,35	10 935 905	+ 0,1
Primes de déménagement	234 989	0,29	228 949	+ 2,6
Allocation éducation spéciale	719 788	0,88	631 749	+ 13,9
Allocation d'orphelin	2 522 348	3,08	2 335 552	+ 8,0
Allocation rentrée scolaire	1 157 485	1,41	1 105 165	+ 4,7
Allocation parent isolé	2 441 495	2,98	1 982 636	+ 23,1
Supplément revenu familial	83 634	0,10	100 892	- 17,1
<b>Sous-total</b>	<b>81 173 284</b>	<b>98,97</b>	<b>77 512 141</b>	<b>+ 4,7</b>
Allocation différentielle	61 834	0,08	64 925	- 4,8
Prestations hors métropole	782 245	0,95	797 111	- 1,9
<b>Total prestations familiales</b>	<b>82 017 363</b>	<b>100,00</b>	<b>78 374 177</b>	<b>+ 4,6</b>
Frais de tutelle (*)	145 671		149 367	- 2,5
Allocation adulte handicapé	9 958 949		9 269 795	+ 7,4
<b>Total général</b>	<b>92 121 983</b>		<b>87 793 339</b>	<b>+ 4,9</b>

(\*) Résultats provisoires

**Tableau 2 : Nombre d'allocataires du régime général au 31 décembre 1984**

	Familles	Enfants
<b>En métropole</b>		
. Ménages )- avec personne à charge sans )	20 027	-
enfant )- sans personne à charge	78 543	-
. Familles de : 1 enfant	985 346	985 346
2 enfants et plus	3 507 091	8 884 253
<b>Total</b>	<b>4 591 007</b>	<b>9 869 599</b>
Hors métropole	183 050	664 265
Handicapés adultes (1)	379 076	-
Allocation différentielle (2)	8 255	19 301
<b>Effectif total d'allocataires et enfants</b>	<b>5 161 388</b>	<b>10 553 165</b>

(1) Bénéficiaires de l'allocation aux handicapés adultes ne percevant que cette prestation.

(2) Allocation différentielle entre les prestations dues au titre de la résidence en France de la famille, et les prestations versées en application des traités, conventions et accords internationaux ou en application d'un régime d'outre-mer.

**Tableau 3 : Nombre de bénéficiaires des allocations familiales (Régime général en métropole) par taille de la famille au 31 décembre 1984**

TAILLE DE LA FAMILLE	FAMILLES	ENFANTS
2 enfants	2 252 027	4 504 054
3 enfants	873 240	2 619 720
4 enfants	241 077	964 308
5 enfants	84 060	420 300
6 enfants	34 434	206 604
7 enfants	13 820	96 740
8 enfants	5 307	42 456
9 enfants	1 998	17 982
10 enfants	680	6 800
11 enfants	273	3 003
12 et plus	175	2 286
<b>Total</b>	<b>3 507 091</b>	<b>8 884 253</b>

**Tableau 4 : Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 1984 et montant moyen  
annuel des prestations versées par type de prestation**

	Nombre de bénéficiaires		Montant moyen en francs	
	Familles	Enfants	Par famille	Par enfant
Allocations familiales	3 507 091	8 884 253	11 769	4 646
Complément familial	2 202 022	-	7 686	-
Allocation de logement familial	1 503 261	-	7 282	-
Allocations prénatales*	1 852 250	-	945	-
Allocations postnatales*	1 804 420	-	1 509	-
Allocation d'orphelin	377 668	555 357	6 679	4 452
Allocation parent isolé	102 083	164 885	23 917	14 807
Allocation éducation spéciale	68 139	71 500	10 564	10 067
Allocation adulte handicapé	416 732	-	23 898	-
Allocation logement social	979 257	-	6 593	-
Aide personnalisée au logement	1 128 198	-	8 915	-

\* Nombre de versements au cours de l'année.